

LA BOHARSIENNE : REGLEMENT 2025

1 - SERVICE MEDICAL :

Un service médical est assuré avec la présence d'un médecin à partir de 14h. Un poste de secours sera mis en place de 09h00 à 18h00.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Présentation d'un certificat médical pour toute participation à une compétition de trail, de 5km et/ou 10km est soumise à la présentation obligatoire d'une copie de :
 - Licence FFA : Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un « Pass ' j'aime courir » ;
 - Licence FFTRI : si bien mentionné "non contre-indication à la pratique du sport en compétition " ;
 - licence UFOLEP : sur laquelle est mentionné "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme" ou de "la course à pied en compétition " ;
 - Toute licence de fédération agréée, à condition qu'il soit mentionné "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme " ou "course à pied en compétition" ;
 - Parcours de Prévention Santé (P.P.S) ;
 - Sans licence sportive : fournir un certificat médical de non contre-indication à " la pratique du sport en compétition», de " l'athlétisme en compétition" ou de "la course à pied en compétition, datant de moins d' un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
 - Participants étrangers : Ils sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
 - FFCO et FFPM sont refusées.

- Catégories d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie « minime » (nés en 2011 et avant) pour participer au 5km, et de la catégorie « cadet » (nés en 2009 et avant) pour participer aux 10km.

NB : Les copies de licences ou de certificat médical, seront conservées par l'organisateur.

3 - DROITS D'INSCRIPTION :

- Marche/Cani balade : 6€
- Epreuves enfants jusqu'à la catégorie benjamin/benjamine : 1€ reversé intégralement à l'association «Les blouses roses».
- 5 Km : 8€ /10€ si inscription sur place. Limité à 400 dossards
- 10 Km : 11€ / 13€ si inscription sur place. Limité à 600 dossards
- Trail : 11€ / 13€ si inscription sur place. Limité à 300 dossards

1€ sera prélevé sur chaque inscription à la marche et aux courses (trail, ,5 et 10 km) puis reversé aux associations « une oasis pour la sclérose en plaques » et « Enora, tous avec toi ».

4 - INSCRIPTIONS TRAIL, 5KM et 10KM

- En ligne uniquement sur le site du club (www.semellesdeventbohars.bzh) jusqu'au 30 avril 18H00.
- Sur place le jour de la course
Renseignements : [0668132112](tel:0668132112) ou solange@numericable.fr

Trail, 5 Km et 10 Km : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible.

Pour les participants mineurs au 5 km, 10 km et Trail, une autorisation parentale est exigée.

5 - MARCHE ET EPREUVES ENFANTS :

- Les inscriptions à la marche ainsi qu'aux épreuves « enfants », s'effectueront le jour de la course, respectivement à partir de 08h00 et 13h00 à la Halle des sports de Bohars

6 - REMISE DES DOSSARDS : sur présentation d'une pièce d'identité

- Le 1^{er} mai à la halle des sports de Bohars à partir de 08h30 et jusqu'à 30 ' avant le départ du trail.
- Le 1^{er} mai à la halle des sports de Bohars à partir de 13h30 et jusqu'à 30 ' avant le départ du 5 Km et 10 Km.
- Ils seront épinglés sur la poitrine et ne seront ni pliés ni coupés.

7- RECOMPENSES : (Cf. détails sur site internet) : www.semellesdeventbohars.bzh

- La remise des récompenses du trail, du 5Km et du 10 Km se fera immédiatement après la course sur le podium d'arrivée.
- Les prix ne seront pas cumulables.

9 - RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la GMF ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

10 - ACTION HUMANITAIRE :

Les associations « Une oasis pour la sclérose en plaques », « Dana » et « Enora, tous avec toi » participent à « La Boharsienne ». Les coureurs et spectateurs pourront soutenir leur action par leurs dons.

11 - DROIT À L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve « La Boharsienne ».